



Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports

Groupe d'experts de l'évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport

Troisième session

Genève, 10 et 11 juillet 2017

Rapport du Groupe d'experts de l'évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport sur les travaux de sa troisième session

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Participation	1-3	2
II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)	4	2
III. Coûts de construction des infrastructures de transport : présentation de bonnes pratiques mises en œuvre au niveau national pour évaluer et calculer les coûts (point 2 de l'ordre du jour)	5-10	2
IV. Coûts de construction des infrastructures de transport : présentation de la terminologie utilisée (point 3 de l'ordre du jour)	11-13	3
V. Coûts de construction des infrastructures de transport : aperçu des principaux sujets de préoccupation (point 4 de l'ordre du jour)	14-18	3
VI. Débat sur la structure du rapport final du Groupe d'experts (point 5 de l'ordre du jour)	19-25	4
VII. Questions diverses (point 6 de l'ordre du jour)	26	5
VIII. Date et lieu de la prochaine réunion (point 7 de l'ordre du jour)	27	5
IX. Adoption des principales décisions (point 8 de l'ordre du jour)	28	6



I. Participation

1. Le Groupe d'experts de l'évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport (ci-après dénommé « le Groupe ») a tenu sa troisième session les 10 et 11 juillet 2017. La session était présidée par M. A. Maciejewski (Pologne-Projet TEM).
2. Y ont participé des représentants des États membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE) suivants : Chypre, Finlande, Lituanie, Norvège, Tchéquie et Turquie.
3. Des représentants d'une institution spécialisée des Nations Unies, le projet d'autoroute transeuropéenne (TEM) étaient également présents, de même que des experts de l'organisation intergouvernementale suivante : Forum international des transports (FIT). Ont également participé à la session des experts de l'organisation non gouvernementale suivante : Europlatforms EEIG.

II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

Document : ECE/TRANS/WP.5/GE.4/5.

4. Le Groupe a adopté l'ordre du jour.

III. Coûts de construction des infrastructures de transport : présentation de bonnes pratiques mises en œuvre au niveau national pour évaluer et calculer les coûts (point 2 de l'ordre du jour)

5. Le Groupe d'experts a rappelé qu'il devait, conformément à son mandat, s'attacher à dégager des modèles, méthodes, outils et bonnes pratiques permettant d'évaluer, de calculer et d'analyser les coûts de construction des infrastructures de transport.
6. Le représentant du Forum international des transports, M. D. Makovsek, a décrit l'initiative commune du Forum international des transports (FIT) et de la Conférence européenne des directeurs des routes (CEDR) relative à la constitution d'une base de données sur le coût de réalisation de l'infrastructure routière et a présenté les travaux du FIT sur la conception des contrats et l'efficacité de la passation des marchés.
7. Concernant la base de données sur le coût de réalisation de l'infrastructure routière, il a indiqué qu'elle contribuerait à améliorer les méthodes de passation de marché des grands projets d'infrastructure routière et permettrait aux autorités adjudicatrices de réaliser des économies substantielles. Cette base de données constituera un outil de référence susceptible de répondre à différentes questions :
 - a) Faut-il se méfier de l'offre la moins disante d'un projet lorsqu'elle est anormalement basse par rapport au coût de projets analogues figurant dans la base de données ?
 - b) Quelles sont les similitudes et les différences en matière de coût standard d'un kilomètre d'autoroute (à 2x2 voies) d'un pays à l'autre ?
 - c) Qu'est-ce qui explique les différentiels de coûts entre projets analogues ?
8. S'agissant de la passation des marchés, une telle base de données serait en mesure d'évaluer l'efficacité des différents arrangements contractuels (par exemple conception-soumission-construction par rapport à conception-construction) en termes de coût finaux et pas seulement de respect des délais ou d'exécution du budget. En outre, les autorités adjudicatrices pourront faire des économies et seront en mesure de défendre leurs décisions de réalisation de projets routiers en se fondant sur des données empiriques bien établies.
9. En ce qui concerne la conception des contrats et l'efficacité de la passation des marchés, M. Makovsek a décrit les progrès réalisés par le groupe de travail du FIT sur les investissements privés dans l'infrastructure des transports.

10. Le Groupe a accueilli avec satisfaction l'exposé présenté par l'OCDE¹ et le FIT consacré à l'incidence des différents types de contrats de passation des marchés sur le coût de l'infrastructure et a noté que l'on pourrait dégager des synergies entre les travaux respectifs des deux organisations, dans un souci de complémentarité et afin d'éviter les doubles emplois. Plus précisément, les évaluations comparatives des coûts d'infrastructure comme celles qui sont effectuées par le Groupe pourraient servir de base à la sélection du contrat le plus adapté à chaque projet. Dans le même temps, le Groupe a noté que l'OCDE et le FIT concentraient pour le moment leur attention sur un nombre limité de pays, alors que les travaux du Groupe sont censés faire le point de la situation dans l'ensemble de la région de la CEE. Le Groupe a également noté que les travaux du FIT privilégiaient les transports routiers et que les délais fixés pour la fin de l'exercice dépassaient la durée du mandat du Groupe. Il a également noté que, dans le souci de produire un rapport de qualité, il était très important que des initiatives parallèles telles que le projet OCDE/FIT soient prises en considération et a invité des représentants du projet à assister aux futures sessions du Groupe et à le tenir informé de l'état d'avancement des travaux menés dans ce cadre.

IV. Coûts de construction des infrastructures de transport : présentation de la terminologie utilisée (point 3 de l'ordre du jour)

11. Le Groupe a rappelé qu'il avait décidé que le secrétariat et les membres du Groupe devaient recenser la terminologie existante élaborée aux niveaux national et international et la télécharger sur le site du Groupe.

12. Il a examiné le document ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2017/1 portant sur la terminologie utilisée dans la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE) s'agissant des coûts de construction de l'infrastructure routière établie par l'équipe d'experts des transports routiers dirigé par l'experte turque M^{me} L. Unal.

13. Le Groupe s'est félicité de l'exposé de la délégation turque sur sept définitions de base et les références correspondantes et a décidé :

- a) D'accepter ces définitions telles qu'elles ont été présentées ;
- b) De supprimer l'indication de la durée de vie de chacun des projets définis ;
- c) D'inclure la définition de « nouvelle construction » proposée par la délégation turque dans un document révisé portant sur les définitions, qui sera présenté lors de la prochaine session.

V. Coûts de construction des infrastructures de transport : aperçu des principaux sujets de préoccupation (point 4 de l'ordre du jour)

14. Le Groupe a rappelé les informations communiquées par le secrétariat lors de ses sessions précédentes sur les difficultés concernant l'organisation de ses futures sessions et la participation d'experts spécialisés. La principale difficulté réside dans le fait que les objectifs du Groupe se rapportent à différents modes de transport (route, rail, voies de navigation intérieures) comprenant différents nœuds (ports, terminaux intermodaux). Différents experts devraient donc être sélectionnés et invités par les États membres.

15. Le Groupe a accueilli avec satisfaction l'exposé de la délégation turque présenté par M. C. Tabak sur les centres de fret, qui mettait l'accent sur l'importance de ces centres pour l'intégration des modes de transport et présentait leurs différents modèles de fonctionnement. Le représentant a également illustré l'évolution des centres de fret et du transport ferroviaire de marchandises en Turquie.

¹ Organisation de coopération et de développement économiques.

16. Le Groupe a en outre accueilli avec satisfaction l'exposé présenté par le Secrétaire général d'Europlatforms, M. M. Martínez Torres, qui portait sur les coûts relatifs à la conception, à la construction, à l'exploitation et à l'entretien des centres logistiques. Il a également noté qu'Europlatforms préparait une étude sur les moyens de réduire l'empreinte carbone des centres logistiques.

17. Le Groupe a insisté sur l'importance qu'il y avait à examiner en détail la question des terminaux logistiques et a décidé de créer un sous-groupe qui sera dirigé par Europlatforms, avec la participation de la délégation turque et d'autres parties prenantes intéressées. Le Groupe a convenu que le point de départ des travaux sur cette question serait, comme pour le sous-groupe des transports routiers, l'établissement d'une terminologie arrêtée d'un commun accord sur la base de laquelle élaborer un questionnaire en vue de la collecte de données.

18. Les membres du Sous-Groupe des terminaux logistiques ont indiqué qu'une première liste de termes et de définitions serait communiquée au secrétariat environ deux semaines après la session. Soulignant la brièveté des délais, le Groupe a décidé d'examiner les premiers projets de documents, qui seront communiqués au nouveau sous-groupe par le sous-groupe des terminaux logistiques à sa prochaine session en octobre 2017.

VI. Débat sur la structure du rapport final du Groupe d'experts (point 5 de l'ordre du jour)

19. Le Groupe a examiné le document ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2017/2, remercié la délégation turque pour son exposé sur le questionnaire relatif à l'évaluation comparative des coûts des infrastructures des transports routiers et approuvé ce questionnaire sous réserve des modifications suivantes :

- a) Question 1 (Indicateurs sociaux et économiques) :
 - i) Inclure à la liste des termes une définition des routes à fort trafic et des routes à moyen trafic, pour qu'il soit plus facile de répondre au questionnaire ;
 - ii) Supprimer « route revêtue » et « route non revêtue » ainsi que « pourcentage de routes revêtues » dans la question 1 ;
 - iii) Supprimer « budget annuel total alloué aux transports » ;
 - iv) Ajouter « nombre de projets de partenariats public-privé par pays » et « montants investis par le secteur privé » ;
 - v) Ajouter « longueur totale des ponts et tunnels existants » ;
 - vi) Ajouter « coût de la conception en pourcentage des dépenses d'infrastructure » ;
 - vii) Remplacer « annuel » et « chaque année » s'agissant respectivement du budget et de la longueur des infrastructures routières construites, par une formulation indiquant que les chiffres donnés correspondent à la moyenne des cinq dernières années (2012-2016) en dollars des États-Unis au taux de 2016 ;
- b) Question 2 (Coûts de construction des ponts et tunnels) :
 - i) Ajouter la catégorie des « tunnels immergés » ;
 - ii) Ajouter deux nouvelles catégories de ponts, à savoir les passerelles pour piétons et les ponts à poutre prémoulée ;
- c) Question 3-10 (Coûts de construction des routes asphaltées et des routes en béton) :
 - i) Supprimer « type de terrain » dans l'ensemble du questionnaire ;
 - ii) supprimer la colonne « moyen » ;
 - iii) Les termes « routes à fort trafic » et « autoroutes-voies rapides » seront supprimés des questions relatives aux routes à une seule chaussée ;

iv) Il y aura deux questions pour chaque catégorie (asphalte/béton), l'une pour les routes à chaussée unique, afin de recueillir des données sur le coût au km et l'autre sur les routes à chaussées séparées, qui servira à recueillir des données sur les coûts par voie x km ;

d) Il a été décidé de supprimer la question 11.

20. Le sous-groupe d'experts des transports routiers a convenu de communiquer au secrétariat la version modifiée et finale du questionnaire environ deux semaines après la session. Le Groupe a prié le secrétariat de prendre les mesures nécessaires pour distribuer le questionnaire aux États membres de la CEE dès que possible après cette date, les réponses devant être retournées fin septembre 2017 au plus tard.

21. Le secrétariat a été prié de recueillir et de synthétiser les premiers résultats du questionnaire pour la prochaine session en octobre. Notant le délai très court fixé pour la réception des réponses, le Groupe a décidé d'examiner les réponses reçues lors de sa prochaine session, au cours de laquelle il se prononcera sur une prolongation du délai, qui permettrait de recueillir des réponses supplémentaires. Le Groupe a noté que, compte tenu de la brièveté du délai, le document sera publié par le secrétariat sans cote et en anglais uniquement.

22. Le Groupe a décidé d'établir un rapport de situation intérimaire, qui sera diffusé auprès des États membres à la fin de l'année. Dans ce but, il a décidé d'examiner à sa prochaine session, en octobre 2017, une première version du document exposant les principaux résultats de sa première année de travail ainsi que les difficultés rencontrées. Le secrétariat a été prié d'établir ce document, qui sera finalisé après la prochaine session pour y inclure les résultats des débats qui y auront eu lieu et l'examen a) des premiers résultats du questionnaire sur l'infrastructure routière et b) les premiers projets du sous-groupe de la logistique.

23. Le Groupe a décidé que le rapport final comporterait un chapitre ou une section sur la manière d'utiliser les données recueillies, un autre sur les prochaines étapes et un chapitre ou une section contenant les conclusions et recommandations présentées, en vue de l'élaboration d'un outil convivial sur la base des résultats des travaux du groupe. Dans ce contexte, le Groupe a noté que la question du financement de la mise au point d'un outil d'évaluation comparative devra peut-être être examinée dans le cadre de la prochaine phase/étape.

24. Au titre de ce point, le Groupe a également noté avec préoccupation que les modes de transports autres que routiers étaient sous-représentés dans ses travaux et qu'il convenait de redoubler d'efforts pour s'assurer que des experts des chemins de fer, des voies de navigation intérieure et des ports participent aux sessions et contribuent aux résultats des travaux.

25. Le Groupe a demandé aux parties prenantes intéressées de participer à ses travaux et a décidé de s'employer à prendre contact avec des organisations et des États membres en vue de conclure des partenariats qui faciliteront notamment la collecte de données concernant les chemins de fer, les voies de navigation intérieure et les ports. Le Groupe a été prié de transmettre au secrétariat toutes coordonnées utiles à cet égard.

VII. Questions diverses (point 6 de l'ordre du jour)

26. Aucun autre point n'a été soulevé.

VIII. Date et lieu de la prochaine réunion (point 7 de l'ordre du jour)

27. La quatrième session du Groupe d'experts devrait se tenir à Genève les 16 et 17 octobre 2017.

IX. Adoption des principales décisions (point 8 de l'ordre du jour)

28. Le Groupe d'experts a adopté la liste des principales décisions prises à sa troisième session et a demandé au secrétariat et au Président d'établir le rapport complet et de le diffuser auprès des membres du Groupe afin qu'ils formulent des observations sur les points autres que ceux qui figurent dans cette liste.
